

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2016/03/02
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert- M. Charles Audet

Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7 150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.4 Urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.8 Comité RevitalisAction (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Procès-verbal du 16 février 2016

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du Conseil les « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 1 500.\$ et plus

9.- ADMINISTRATION

- 9.1 Demande d'aide financière de *Moisson Beauce*.
- 9.2 Demande d'aide financière *Sur le Chemin des Artisans* pour la 18^e édition les exposants.
- 9.3 Renouvellement de l'adhésion au journal communautaire le *Cantonnier* pour l'année 2016.
- 9.4 Autorisation de paiement à *Pompaction Québec* pour l'achat d'une pompe pour le réservoir d'eau potable.
- 9.5 Demande de permis pour colportage « Extincteur de Ville » pour la période du ___ au ___ 2016.
- 9.6 Adoption du règlement numéro 618 – Règlement relatif à la division du territoire de la Ville de Disraeli en six (6) districts électoraux.
- 9.7 Demande du comité Multi-Arts pour la fermeture temporaire de la rue Laurier le 7 juillet 2016.
- 9.8 Ministère des Transports du Québec – Centre de services de Thetford Mines.
- 9.9 Autorisation de paiement à la Société d'assurance automobile du Québec - Immatriculation des véhicules.
- 9.10 Avril est le mois de la jonquille.
- 9.11 Autorisation de paiement à SNC Lavalin inc. – Honoraires professionnels projet de réaménagement de la marina.
- 9.12 Demande à Hydro Québec pour procéder à l'installation d'une nouvelle lumière sur le poteau ETY37C.
- 9.13 Demande d'aide financière de M. Réal Paquette – Grand Défi Desjardins, édition 2016.
- 9.14 Demande de permis de colportage pour le Centre d'entraide de la région de Disraeli – Campagne de pain partagé.
- 9.15 Mandat à *CIMA+* pour la préparation du plan de gestion des débordements, plan d'action et inventaire des données existantes.
- 9.16 Nomination d'un membre du Conseil comme représentant de la Ville de Disraeli au Transport adapté de la région de Thetford inc.
- 9.17 Mandat à Nadeau Photo Solution, pour la préparation et la réalisation d'un projet de visite virtuelle de la Ville de Disraeli.
- 9.18 Demande d'aide financière au Fonds culturel de la MRC des Appalaches, projet circuit patrimonial.
- 9.19 Appui en faveur de la démocratie scolaire.
- 9.20 Engagement de Mme Renelle Demers à titre d'employée temporaire / secrétaire administrative.

10- URBANISME

- 10.1 Adoption du second projet de règlement numéro 619 « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de remplacer le secteur de zone Rr2 par le secteur de zone Rb12 et permettre l'agrandissement de la zone Ra5 et la réduction de la zone Ca1 ainsi que l'agrandissement du secteur de zone Ra10 en supprimant le secteur de zone Ph2 et en réduisant le secteur de zone Ph3. »
- 10.2 Adoption du second projet de règlement numéro 620 « Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 454 afin de permettre la subdivision des lots dérogatoires et de modifier les normes concernant l'obligation de céder du terrain aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels. »
- 10.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 621 « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de modifier les normes concernant les roulottes et les abris de toile temporaires. »
- 10.4 Avis de motion règlement numéro 621 « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de modifier les normes concernant les roulottes et les abris de toile temporaires.

11.- AUTRES SUJETS

SUIVI DES PRINCIPAUX DOSSIERS :

- 11.1 Eau potable
- 11.2 Projet d'aménagement de la marina municipale

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite ↪ les membres du Conseil à poser des questions
- 12.2 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

13.1 La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

**Séance ordinaire
du 2 mars 2016**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement au lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le mercredi 2 mars 2016, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03-2016-061

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes : en reportant le point 9.19 et en ajoutant les points 9.21 et 9.22.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

03-2016-062

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2016 et des séances extraordinaires du 17 et du 24 février 2016 ont été remis aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- **CORRESPONDANCE - Résolutions selon la correspondance**

Aucune

5.- **RAPPORT DES COMITÉS**

Urbanisme

6.- **RAPPORT DU C.C.U.**

Procès-verbal de la réunion du 16 février 2016.

7.- **TRÉSORERIE**

Une présentation « des états recettes et dépenses » a été remise aux membres du conseil.

03-2016-063

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

8.- **PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

03-2016-064

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE ce Conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 28 février 2016, totalisant 452 419.89 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec. -trés.

9.- **ADMINISTRATION**

9.1 **Demande d'aide financière de Moisson Beauce**

CONSIDÉRANT QUE Moisson Beauce a fait une demande d'aide financière dans le cadre de leur campagne de financement ;

03-2016-065

En conséquence, il est,
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**
Et résolu,

QUE le Conseil informe les responsables de *Moisson Beauce* que la Ville de Disraeli ne participera pas financièrement à leur campagne de levée de fonds;

QUE le conseil souhaite tout le succès escompté à *Moisson Beauce* pour leur campagne de financement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.2 Demande d'aide financière Sur le Chemin des Artisans pour la 18^e édition les exposants

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Sur le Chemin des Artisans* prépare sa 18^e édition des exposants;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera les 17, 18 et les 24, 25 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme désire avoir une aide financière, mais également le prêt de certains locaux gratuit pour leur exposition;

03-2016-066

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le versement d'une aide financière de 50 \$ pour la 18^e édition des exposants.

QUE le Conseil informe le responsable que le bâtiment du parc de la Gare leur sera prêté gratuitement pour les 17, 18 et les 24, 25 septembre 2016 pour leur événement ainsi que le Cabaret des arts.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.3 Renouvellement de l'adhésion au journal communautaire le *Cantonnier* pour l'année 2016.

03-2016-067

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

QUE le Conseil autorise le renouvellement de son adhésion au journal le *Cantonnier* au montant de 40 \$ pour l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.4 Autorisation de paiement à *Pompaction Québec* pour l'achat d'une pompe pour le réservoir d'eau potable.

03-2016-068

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

QUE le Conseil autorise le paiement à *Pompaction Québec* au montant de 6 073.21 \$ taxes incluses pour l'achat de la pompe pour le réservoir d'eau potable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.5 Demande de permis pour colportage *Extincteur de Ville* pour la période du 3 mars au 31 mars 2016.

CONSIDÉRANT QUE *Extincteur de Ville inc.* a fait une demande pour obtenir un permis pour le colportage en mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 604, l'autorisation doit être émise par résolution du Conseil si tous les documents demandés ont été fournis par le demandeur;

03-2016-069 En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil autorise l'émission d'un permis de colportage pour *Extincteur de Ville* pour une période de 30 jours à compter de la date d'émission du permis.

QUE le Conseil avise *Extincteur de Ville* que les citoyens de la Ville de Disraeli seront informés que la municipalité n'a aucun lien ou partenariat avec leur compagnie et que le porte-à-porte devra se faire entre 9 h et 19 h.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 Adoption du règlement numéro 618 – Règlement relatif à la division du territoire de la Ville de Disraeli en six (6) districts électoraux.

03-2016-070 Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 618 « Règlement relatif à la division du territoire de la Ville de Disraeli en six (6) districts électoraux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 Demande du comité Multi-Arts pour la fermeture temporaire de la rue Laurier le 7 juillet 2016.

CONSIDÉRANT QUE le comité Multi-Arts désire réaliser un événement sur la rue Laurier dans le cadre de l'exposition « Vitrine sur l'Art » et de même que pour le lancement des jeudis en spectacle 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de procéder à la fermeture de la rue Laurier le 7 juillet 2016 entre 15h et 22h afin de préparer l'activité;

03-2016-071 En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la fermeture de la rue Laurier le 7 juillet 2016 entre 15h et 22h pour le terme des activités du comité Multi-Arts.

QUE l'agente culturelle réalise les démarches nécessaires afin d'informer les propriétaires de la rue Laurier de la tenue des activités de la fermeture de la rue.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 Ministère des Transports du Québec – Centre de services de Thetford Mines.

CONSIDÉRANT QU'un projet d'optimisation de l'organisation territoriale du ministère des Transports dans la grande région de Québec est présentement en cours ayant pour but le redécoupage des limites territoriales actuelles de la Direction de la Capitale-Nationale (DCNAT) et de la Direction de Chaudière-Appalaches (DCA) à la suite de l'intégration du territoire de la Ville de Lévis à la DCNAT;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette réorganisation territoriale, la zone de Lotbinière, qui comprend plus ou moins 320 km, se retrouverait dans une zone orpheline;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports entretient des liens de collaborations étroites avec les municipalités et les Municipalités régionales de comté;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services de Thetford Mines du ministère des Transports gère un réseau routier de plus ou moins 320 km;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services de Thetford Mines est localisé dans l'un des immeubles les plus récents construits par le MTQ, en 1992 au coût de 4.5 millions de dollars, le tout sous la gouverne du parti libéral et que ce centre possède les installations et infrastructures adéquates pour recevoir un plus grand territoire puisqu'exploité à 50 % de sa capacité;

CONSIDÉRANT QUE son emplacement physique permettrait facilement ce transfert puisque ce dernier sert régulièrement de site temporaire d'entreposage à d'autres centres de services;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux démarches du MTQ quant à son projet de renforcement de son expertise, ce territoire de Lotbinière doit rester à la direction de Chaudière-Appalaches (DCA);

CONSIDÉRANT QUE ce territoire pourrait facilement être le prolongement du centre de services de Thetford Mines ce qui aurait pour but d'optimiser l'organisation territoriale de la DCA;

03-2016-072

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli demande à M. Jacques Daoust, ministre des Transports, de transférer la gestion et l'administration des 320 kilomètres de la région de Lotbinière au centre de services de Thetford Mines dans le cadre de ses travaux d'optimisation de l'organisation territoriale, le tout à coût zéro puisque ce centre possède toutes les installations et infrastructures nécessaires pour accomplir avec succès ces changements.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 Autorisation de paiement à la Société d'assurance automobile du Québec - Immatriculation des véhicules.

03-2016-073

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

QUE le Conseil autorise le paiement à la Société de l'Assurance Automobile du Québec au montant de 11 791.82 \$ pour l'immatriculation de l'ensemble des véhicules de la Ville pour l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 Avril est le mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

03-2016-074

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Et résolu,

QUE le Conseil décrète le mois d'avril le Mois de la jonquille.

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.11 Autorisation de paiement à SNC Lavalin inc. – Honoraires professionnels projet de réaménagement de la marina.

03-2016-075

Il est,

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE le Conseil autorise le paiement à *SNC Lavalin inc.* au montant de 19 660.73 \$ taxes incluses pour honoraire professionnel dans le projet de réaménagement de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 Demande à Hydro Québec pour procéder à l'installation d'une nouvelle lumière sur le poteau ETY37C.

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'installation d'une lumière de rue sur la rue Bilodeau, poteau numéro ETY37C;

CONSIDÉRANT QUE l'installation doit être réalisée par Hydro-Québec;

03-2016-076

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE la demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'une lumière de rue sur le poteau numéro ETY37c, localisé sur la rue Bilodeau.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.13 Demande d'aide financière de M. Réal Paquette – Grand Défi Desjardins, édition 2016.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Grand Défi Desjardins, édition 2016 un groupe de cyclistes sollicite l'appui financier de la Ville de Disraeli;

03-2016-077

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil octroie un montant de 100\$ comme don dans le cadre du Grand Défi Desjardins, édition 2016.

QUR le Conseil souhaite bonne chance à M. Réal Paquette et à son équipe.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.14 Demande de permis de colportage pour le Centre d'Entraide de la région de Disraeli – Campagne de pain partagé.

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Entraide de la région de Disraeli a fait une demande afin d'avoir l'autorisation de faire du porte-à-porte pour leur campagne de financement (pain partagé);

CONSIDÉRANT QUE cet événement se déroulera le 25 mars prochain;

03-2016-078

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le CERD à faire du porte-à-porte le 25 mars prochain pour leur campagne de financement (pain partagé).

QUE le Conseil autorise l'émission du permis de colportage à titre gratuit.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.15 Mandat à CIMA+ pour la préparation du plan de gestion des débordements, plan d'action et inventaire des données existantes.

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} avril 2014 tout projet d'extension du réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'eaux usées n'est pas autorisé par le MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE dans le projet de l'usine d'eau potable, la Ville de Disraeli s'est engagée à réaliser un plan de gestion des débordements signé par un ingénieur;

CONSIDÉRANT QU'en date du mois de novembre 2015, la Ville dispose de trois (3) ans pour produire et transmettre au MDDELCC le plan de gestion des débordements;

03-2016-079

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil mandate la firme CIMA + pour la préparation du plan d'action et de l'inventaire des données existantes dans une première étape.

QU'un budget de 6 400 \$ plus taxes soit autorisé pour réaliser cette première étape.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.16 Nomination d'un membre du Conseil comme représentant de la Ville de Disraeli au Transport adapté de la région de Thetford inc.

03-2016-080

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli nomme Mme Pauline T. Poirier comme déléguée pour assister et représenter le Conseil de Ville à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de Thetford inc. qui se tiendra le jeudi 24 mars 2016.

QUE le Conseil accepte que Mme Pauline T. Poirier soit membre du conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford inc., si élue par l'assemblée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.17 Mandat à Nadeau Photo Solution, pour la préparation et la réalisation d'un projet de visite virtuelle de la Ville de Disraeli.

03-2016-081

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

QUE le Conseil mandate Nadeau Photo Solution pour la réalisation d'un projet de visite virtuelle sur la Ville de Disraeli comprenant :

- 21 panoramas sphériques au sol;
- 3 panoramas sphériques aériens.

QU'un montant de 2 600 \$ taxes incluses soit autorisé pour la réalisation de ce mandat tel que présenté dans le devis numéro 64 de Nadeau Photo Solution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.18 Demande d'aide financière au Fonds culturel de la MRC des Appalaches, projet circuit patrimonial.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire déposer une demande d'aide au Fonds culturel de la MRC des Appalaches pour la réalisation du projet de conception du circuit patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli par l'entremise de son Service des loisirs et de la culture sera le gestionnaire du projet;

03-2016-082

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds culturel de la MRC des Appalaches pour son projet de conception d'un circuit patrimonial;

QUE le Conseil autorise Mme Julie Deslauriers, agente culturelle, à signer la demande d'aide financière ainsi que la gestion complète de ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.19 Appui en faveur de la démocratie scolaire.

CONSIDÉRANT la priorité qu'il y a lieu de donner à l'éducation publique au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la démocratie est un des fondements de notre société;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec a reçu, des conseils et commissions scolaires francophones du Canada, un appui au maintien de la démocratie scolaire au Québec;

CONSIDÉRANT le faible 4,2 % de frais de fonctionnement des commissions scolaires permettant ainsi de consacrer le maximum de ressources à la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT que l'entier contrôle de la démocratie scolaire serait une démonstration de volonté politique de l'éducation publique, une priorité;

CONSIDÉRANT QUE si des améliorations pourraient y être apportées, il est préférable que la gouvernance des commissions scolaires soit confiée à des élus qui répondent à la population, dont les parents, et non au ministre;

CONSIDÉRANT QUE plutôt que de l'abolir, il y a lieu de mieux promouvoir la démocratie scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des communautés locales et régionales, non pas d'abolir la démocratie scolaire, mais bien de la renforcer pour maintenir le pouvoir de gouvernance des communautés et leur vitalité en organisant des élections scolaires et municipales simultanées;

CONSIDÉRANT les résultats enviables de la CSA tant au niveau de sa diplomation, de la réussite des élèves aux épreuves uniques ministérielles et du faible taux de sorties sans diplôme;

03-2016-083

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
Et résolu,

De maintenir l'actuel système de démocratie scolaire.

D'appuyer le principe de la tenue d'élections scolaires simultanément aux élections municipales.

De transmettre le texte de cette résolution au Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Appalaches, à la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.20 Engagement de Mme Renelle Demers à titre d'employée temporaire / secrétaire administrative.

CONSIDÉRANT QU'une employée est en congé de maladie pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'emploi de cette employée de façon temporaire jusqu'à son retour ;

En conséquence, il est,

03-2016-084

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Et résolu,

QUE le Conseil autorise l'engagement de Mme Renelle Demers à titre de secrétaire pour le Service de l'administration;

QUE les conditions de travail sont celles que l'on retrouve dans l'entente de travail des employés de la Ville de Disraeli;

QUE le nombre d'heures de travail sera en fonction des besoins.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.21 Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Mme Suzanne Gagné, rue Brousseau

CONSIDÉRANT QUE Mme Suzanne Gagné est propriétaire de l'immeuble sis au 75 rue Champagnat lot 24B-3-1 ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire consent à céder à la Ville une partie de terrain lui appartenant pour permettre de régulariser le tracé de la rue Brousseau;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire cède à titre gratuit une superficie de 1,6m², la Ville assumera tous les frais reliés à cette transaction immobilière.

En conséquence, il est,

03-2016-085

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

Et résolu,

QUE la Ville procède à l'acquisition de la parcelle de terrain d'une superficie de 1,6m² appartenant à Mme Suzanne Gagné à titre gratuit;

QUE le Ville mandate la Notaire Lucie Rouleau pour procéder à l'acte d'acquisition de ladite parcelle;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents reçus pour cette transaction immobilière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.22 Partenariat avec la corporation des Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville de Disraeli, demande d'aide au Fonds Canada 150.

CONSIDÉRANT QU'en 2017 la Ville de Disraeli fêtera ses 150 ans d'existence ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné le mandat à la corporation des Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville de Disraeli de la préparation et de la gestion complète des activités qui souligneront cet événement d'importance pour la communauté disraeloise ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville sera un partenaire de première instance et en appui dans l'organisation de tous les événements, en soutien monétaire et technique.

03-2016-086

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE le Conseil confirme son partenariat avec la corporation des Fêtes du 150^e de la Ville de Disraeli et soutient la demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds Canada 150.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- URBANISME

10.1 Adoption du second projet de règlement numéro 619 « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de remplacer le secteur de zone Rr2 par le secteur de zone Rb25 et permettre l'agrandissement de la zone Ra5 et la réduction de la zone Ca1 ainsi que l'agrandissement du secteur de zone Ra10 en supprimant le secteur de zone Ph2 et en réduisant le secteur de zone Ph3. »

CONSIDÉRANT QUE la tenue de l'assemblée publique de consultation s'est déroulée le 2 mars 2016 à 18h45 ;

03-2016-087

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 619, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de remplacer le secteur de zone Rr2 par le secteur de zone Rb25 et permettre l'agrandissement de la zone Ra5 et la réduction de la zone Ca1 ainsi que l'agrandissement du secteur de zone Ra10 en supprimant le secteur de zone Ph2 et en réduisant le secteur de zone Ph3.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.2 Adoption du second projet de règlement numéro 620 « Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 454 afin de permettre la subdivision des lots dérogoatoires et de modifier les normes concernant l'obligation de céder du terrain aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels. »

CONSIDÉRANT QUE la tenue de l'assemblée publique de consultation s'est déroulée le 2 mars 2016 à 19h ;

03-2016-088

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,**

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 620, règlement amendant le règlement de lotissement numéro 454 afin de permettre la subdivision des lots dérogatoires et de modifier les normes concernant l'obligation de céder du terrain aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 621 « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de modifier les normes concernant les roulottes et les abris de toile temporaires. »

03-2016-089

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 621 « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de modifier les normes concernant les roulottes et les abris de toile temporaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.4 Avis de motion règlement numéro 621 « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de modifier les normes concernant les roulottes et les abris de toile temporaires.

03-2016-090

M. Charles Audet, conseiller donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de modifier les normes concernant les roulottes et les abris de toile temporaires.

11.- AUTRES SUJETS

11.3 Eau potable

11.4 Projet d'aménagement de la marina municipale

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions.

13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

03-2016-091

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE cette séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

CORRESPONDANCE DU MOIS

AUCUN

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

Jacques Lessard, maire

Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.
